

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

À Travers Nos Régions

MOANDA : LA NORME ITIE 2 019 EXPLIQUÉE AUX MINIERS



Photo : CNB

LES miniers de Moanda (province du Haut-Ogooué), ont eu droit dernièrement à une séance de sensibilisation à la norme : "initiative pour la transparence dans les industries extractives" 2019 (ITie). La séance à laquelle prenait part une frange de la société civile gabonaise et l'Union pétrolière des entreprises du Gabon (Upega), a été initiée par de l'Union minière du Gabon (Umiga). L'objectif de ce séminaire est de renforcer les niveaux d'appropriation de l'ITie "au Gabon par les parties prenantes", a précisé Thomas Picheu, président de l'Umiga. Mieux, il s'agit, pour les organisateurs desdites assises, de structurer les actions à venir contenues dans la proposition de la "feuille de route élaborée à cet effet et devant servir de cap d'ici décembre". Au terme de cette séance de travail riche en échanges, les miniers, se fondant sur les explications qui leur ont été fournies, ont promis de mettre à la disposition de l'ITie les documents nécessaires, en vue d'améliorer la qualité de leur travail.

ESTUAIRE : RÉUNION DE CONSULTATION PUBLIQUE AVEC LES DÉGUERPIS D'AYEME-MARITIME



Photo : PSNB

LES populations du village Ayeme-Maritime dans le Komo-Mondah, impactées négativement par l'ancien projet d'extension de l'aéroport international II de Libreville, se sont retrouvées dernièrement dans la cour de l'école publique de ladite localité, pour une réunion avec la direction générale de l'environnement et de la nature (DGEPN) et l'entreprise Solen. L'ordre du jour portait sur : la présentation du projet de la centrale solaire de Nkok (120 MW) et de la ligne de transmission électrique haute tension (90 kV) vers le poste de transformation de Ntoun II, la présentation des impacts potentiels majeurs du projet pendant ses différentes phases (impacts positifs et négatifs), présentation des mesures environnementales et sociales préconisées pendant les différentes phases du projet, etc. Représentant de la DGEPN, Paul-Simon Loundou, est revenu sur le respect de l'article 38 du Code de l'environnement qui encadre la réalisation des études d'impact au Gabon. Il a rappelé la mesure d'atténuation qui sera prise en compte dans le cadre de l'étude en cours, ainsi que celui sur la supervision pendant la phase de construction. Les besoins des populations d'Ayeme-Plaine sont : l'eau potable, la route, la construction d'un établissement secondaire, l'éclairage public, etc.

CNB & PSNB

Ntoun : séminaire de formation à l'intention des personnes vivant avec un handicap



Photo : PSNB

Photo de famille après le séminaire de formation.

Prosper Sax NZE BEKALE
Ntoun/Gabon

UN séminaire de formation à l'intention des personnes vivant avec un handicap, s'est tenu dernièrement à Ntoun. Organisé par la délégation fédérale de la province de l'Estuaire des personnes vivant avec un handicap (PVH) en partenariat avec le ministère de la Santé et des Affaires sociales, lesdits travaux avaient pour thème : "le handicap : ses difficultés, les besoins d'intégration sociale, économique et culturelle". Après le mot d'Hilda Maria Ndem-

bet Mboulou (séminariste), représentant la délégation fédérale et celui du chef de service départemental des Affaires sociales du Komo-Mondah, Albe Nguimbi Koumba, représentant le ministre, les séminaristes ont suivi un documentaire montrant les activités effectuées par leurs collègues, malgré leur handicap physique, à l'exemple des malvoyants. Faire la cuisson des aliments, faire la vaisselle ou la transformation des produits alimentaires sans voir... Ces derniers ont pu apprécier la communication sur les activités génératrices présentée par Wences-

las Wilfried Mabéri et Nadia Mohessou, représentant respectivement le pôle office national de l'emploi (ONE) et coordonnateur auto-emploi à l'ONE. Et la communication sur la valorisation des droits des personnes vivant avec un handicap, présenté par Régis Mihindou.

Il existe au Gabon, plusieurs types de handicap (moteur, sensoriel, intellectuel, etc.). Mais chacun vit sa situation à sa manière. Notre pays compte 37 889 personnes vivant avec un handicap, selon le dernier recensement de 2013, soit 2,2 % de la population gabonaise.

Port-Gentil : priorité de la sous-traitance aux PME gabonaises agréées

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

Dans le cadre de l'application de la loi n° 008//2018 du 15 février 2019 portant orientation de la politique nationale de la promotion des Petites et Moyennes entreprises (PME) et de l'ordonnance n° 003/PR/2021 portant réglementation de la sous-traitance, ratifiée par la loi n° 024/2021 du 29 novembre 2021, deux émissaires commis par le ministère des Petites et Moyennes Entreprises (PME), ont séjourné à Port-Gentil la semaine dernière.

La mission de Rodrigue Maroundou Boulingui, responsable du service Assistance aux marchés publics et sous-traitance, accompagné de Jésus-Noël Essame Ze, responsable du service Réglementation avait pour objectif, a-t-on appris, de sensibiliser les grandes entreprises sur l'impérieuse nécessité de sous-traiter leurs



Photo : NGUIMBI Julie

Les PME quelque peu amères envers la tutelle malgré tout.

marchés avec les PME gabonaises détentrices de l'agrément PME, conformément aux dispositions des textes législatifs et réglementaires en vigueur. Il s'agissait également, selon Rodrigue Maroundou Boulingui, d'inciter les PME à s'approprier les mécanismes de la sous-traitance comme moyen d'impulser le développement de leurs activités.

Les échanges avec les PME étaient parfois houleux. Certains interve-

nants estimaient avoir "l'impression que la tutelle récupère par la gauche ce qu'elle donne par la main droite, et qu'il y a parfois un fossé entre les beaux textes pondus et la réalité sur le terrain". C'est dans ce sens qu'ils ont dénoncé avec véhémence, la détention des PME par quelques agents des entreprises majors et ceux des ministères au centre des décisions, en ce qu'ils deviennent juges et parties.